Image not found or type unknown

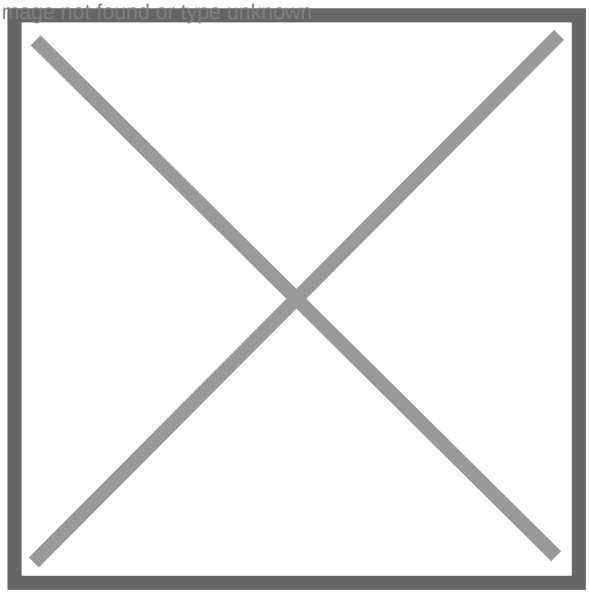

Mauvais conseil vendeur professionnel avoir ou remboursement

Par **Cop 84**, le **17/09/2012** à **12:32**

Bonjour,
J'ai acheté du carrelage et la colle qui va avec pour un jacuzzi chez un grossiste en carrelage, le vendeur m'a conseillé et vendu une colle inadaptée. Je m'en suis rendu compte des l'utilisation du premier pot.
Je suis retourné et un autre vendeur, m'a repris les pots non ouverts en échange d'un produit mieux adapté qui coûte moins cher, ce qui a généré un avoir de plus de 130 euros. La patronne refuse de me rembourser ce trop perçu imputable au mauvais conseil de son vendeur.
J'ai contacté le fabricant qui confirme le mauvais choix de colle.
Que puis-je faire, sachant que je n'ai pas de dépense à faire chez ce marchant?
Merci de m'aider à résoudre ce litige
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés